

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-BALDOPH**

DECISION DU MAIRE

D 2025 – 065

**Portant demande de subvention au titre du FDEC
pour le projet de rénovation du four communal du Mollard**

Le Maire de la Commune de SAINT-BALDOPH,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22, 16° du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de SAINT-BALDOPH, n° D2024-020 en date du 26 mars 2024, chargeant par délégation Monsieur le Maire de demander à tout organisme financeur, dès lors que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération auront été inscrits au budget par le Conseil municipal, l'attribution de subventions,

Vu l'état préoccupant du four communal du Mollard, élément du patrimoine rural non protégé,

Vu le projet de rénovation établi par Monsieur Franck MOISDON, architecte conseil du patrimoine, qui fait apparaître un coût total prévisionnel (travaux) de 70 000.00 € HT, assorti d'une mission de maîtrise d'œuvre de 8 000.00 € HT,

Vu la possibilité d'aide financière offerte par le Département de la Savoie au titre de la répartition du fonds départemental d'équipement des communes pour les éléments du patrimoine rural non protégé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de solliciter l'aide financière du Département de la Savoie au titre de la répartition du fonds départemental d'équipement des communes pour le projet de rénovation du four communal du Mollard.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et la Directrice des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise aux services du Conseil Départemental de la Savoie, accompagnée du dossier correspondant
- Rapportée lors de la prochaine séance du Conseil municipal

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de ses mesures de publicité.

Fait à SAINT-BALDOPH, le 29 octobre 2025

Le Maire, Valentin HACHET

